



Mémoire déposé au BAPE concernant le projet de réseau électrique métropolitain (REM)

Suite à la présentation publique du projet en titre en juin 2016, Protection des oiseaux du Québec (POQ) dépose ce mémoire pour exprimer ses préoccupations. Comme le souhaite le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE), ce plaidoyer est moins une collection de chiffres bien classés que le savoir de ces membres ornithologues mis à profit pour éclairer différemment un projet en devenir d'implantation.

Section 1 – l'ornithologie comme loisir

Fondée en 1917, Protection des oiseaux du Québec (POQ) est l'un des plus anciens organismes de bienfaisance de la conservation au Canada. Les membres sont des ornithologues anglophones et francophones de la grande région de Montréal qui partagent la même passion qui peut être résumée dans cette citation :

La faune contribue à part entière à notre expérience humaine et les oiseaux sont un élément essentiel de notre monde. Leur élégance et leur beauté, leurs adaptations à des niches écologiques spécifiques, leurs comportements riches et variés stimulent notre curiosité.

Notre mission peut être présentée comme remplissant trois objectifs fondamentaux : éducation, conservation et observation. Outre la promotion et financement d'activités scientifiques, l'acquisition et la gestion de réserves naturelles au Québec de même que le partenariat avec d'autres organismes pour assurer la conservation de l'habitat sont des domaines dans lequel nous œuvrons. Nous organisons, sur une base hebdomadaire, des excursions guidées sur le terrain à des sites riches en oiseaux. En plus de la publication et distribution d'informations, en particulier un bulletin périodique pour les membres, des conférences sont organisées sur une base mensuelle.

Bien que le terme « loisir » soit évoqué dans cette introduction, la plupart des membres de POQ et des autres associations d'ornithologues participent à l'édification de la « science citoyenne » de leur région. En effet, les données d'observation sont depuis longtemps compilées au sein de bases de connaissances dont le Québec peut s'enorgueillir de posséder une des plus larges au monde.

Les ornithologues amateurs ne fréquentent pas seulement les parcs de conservation, ils vont avoir tendance à visiter les sites où une grande concentration d'oiseaux se retrouve tout au long de l'année

ou seulement pour une période de l'année. Le barrage de Beauharnois et l'aéroport de St-Hubert en sont des cas de figure. Le barrage est une halte migratoire alors que l'aéroport est une aire d'hivernage pour les oiseaux de proie. Tous deux n'ont pas d'aménagement propre à accommoder l'observateur d'oiseaux qui lui s'en remettra à son code de conduite pour une harmonieuse cohabitation.

Pour les membres de POQ, l'île de Montréal est loin de suffire à la pratique de son loisir, car plus de la moitié des sorties se réaliseront en périphérie. En effet, avec moins de 5% de milieux naturels qui couvrent son territoire, le nombre de sites comprenant une diversité intéressante d'oiseaux fait vite défaut pour l'ornithologue averti.

Pour mesurer l'impact du train sur les sites d'observation, ces derniers ont été localisés sur une carte montrant le trajet du REM. Tous les sites d'observation n'ont pas été montrés, mais seulement les plus riches en diversité aviaire. Ces données ont pu être extraites de la base de connaissance partagée eBird¹ qui depuis quelques années remplace la base Étude des populations d'oiseaux du Québec (ÉPOQ) entretenue par le Regroupement QuébecOiseaux. Cette base publique contient davantage de données récentes quoique certains ornithologues y aient versé leurs anciennes observations. Cela reflète donc davantage l'état actuel des populations que celui historique. Règle générale, les sites les plus riches seront ceux les plus visités. Pour les régions traversées par le REM, le nombre de sites retenus les plus riches se répartissent ainsi : Deux-Montagnes/St-Eustache (5), Laval (10), île de Montréal (18) et Brossard/Laprairie/Longueuil (15).

La figure 1 montre que le tracé et autres emprise traversent ou frôle cinq sites d'observation d'intérêt. Certains sites ne sont pas visibles sur la carte, car trop éloignés du tracé ferroviaire. Les puces vertes des sites ne sont pas à l'échelle et concordent avec le centroïde du site. Le site du Mt-Royal et du Cimetière Mont-Royal adjacent n'est pas retenu comme en danger, car le train circulera loin sous la montagne. Du nord au sud, les sites d'observation abritant la plus grande richesse et en interrelation avec le projet sont les suivants :

- L'île Pariseau, car la construction entraînera un dérangement tant pour les ornithologues que les populations d'oiseau, surtout celles hivernantes
- Le Parc-Nature du Bois-de-Liesse, car la construction du stationnement incitatif mènera à la perte d'une aire boisée qui fait actuellement tampon avec l'autoroute 13.
- Le Technoparc, car l'emprise traverse le site et que la construction de l'entrée du tunnel à cet endroit entraînera un grand dérangement en plus d'une perte de milieux naturels
- Le Parc-Nature de l'Anse-à-l'Orme, car l'emprise entraînera une perte de milieux naturels
- Le Quadrant Sud, tel que défini par le document DA72 déposé au BAPE, un site qui n'est pas à proprement dit un site ornithologique reconnu, mais reposant à proximité du Centre de plein-air de Brossard et qui constituera une perte importante de milieux naturels localement.

¹ Cornellab of Ornithology (2016) *eBird*. Cornell University. Internet : <http://ebird.org/content/ebird/about/>

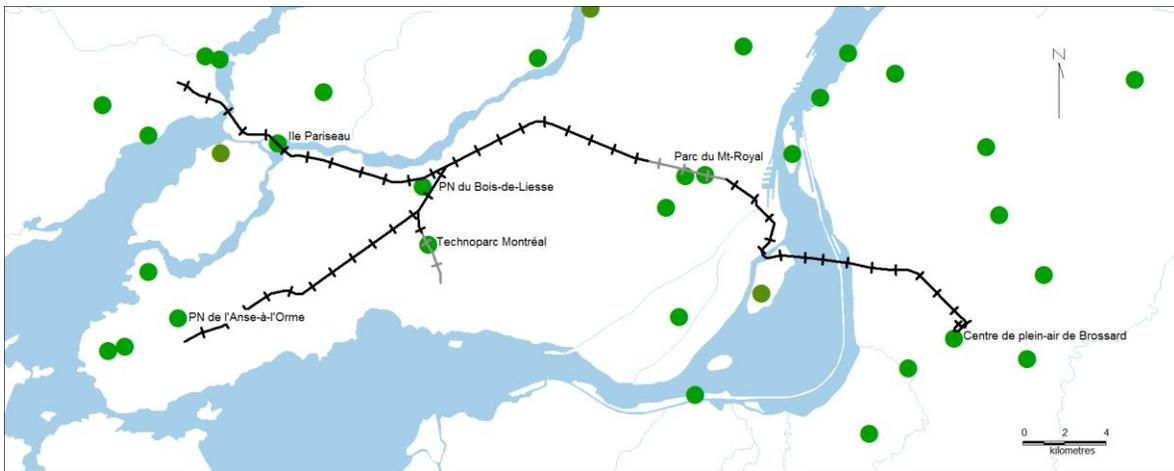


Figure 1. Tracé du REM et sites d'observation comprenant la plus grande diversité aviaire

L'ornithologie comme industrie du loisir

Selon le dernier sondage fait par l'U.S. Fish and Wildlife Service², en 2011 18 millions d'ornithologues s'éloignent à plus d'1,5 km de chez eux pour faire de l'observation. Leurs dépenses liées à ces voyages ou excursions se chiffrent à 40 milliards de dollars américains par année. Un peu plus de la moitié de ce budget est consacré à l'achat d'équipements. Quand on sait que les Québécois pratiquent plus assidûment ce loisir que nos voisins³, l'estimation de 200 millions de retombées économiques pour la province est tout à fait réaliste. Quand est-il pour le grand Montréal? Certainement quelques dizaines de millions annuellement.

Section 2 – Une analyse qui tient compte de la biodiversité

Le concept des points chauds de biodiversité (« hotspots »)

La carte mettant en relief les sites d'observation les plus riches embrasse le concept des points chauds ou « hotspots » en anglais. Ce concept a été développé par des chercheurs de l'université Oxford⁴ et met en relief qu'habituellement une fraction des sites d'une région recèle une quantité exceptionnelle d'espèces. Ce sont ces sites qui devraient mériter la plus grande attention de protection.

La vision réductrice des espèces à statut précaire

Dans une perspective de conservation de la biodiversité de Montréal et de sa périphérie, l'analyse seule des espèces à statut précaire est loin d'être un outil efficace de l'impact d'un projet sur sa faune aviaire. Nous comprenons qu'elle importe du point de vue réglementaire, car un promoteur devra respecter la protection des habitats des populations établis de cette cohorte.

² U.S. Fish and Wildlife Service (2011) *Birding in the United States: A Demographic and Economic Analysis*. Internet: <https://www.fws.gov/southeast/economicimpact/pdf/2011-birdingreport--final.pdf>

³ Réseau veille touriste (2012) L'ornithologie, une niche à exploiter? Internet: <http://veilletourisme.ca/2012/05/07/ornithologie-une-niche-a-exploiter/>

⁴ May (1988) *How many species are there on earth?* Science 241 : 1441-1449

Soulignons ici, que nous ne comprenons pas que le rapport d'inventaire biologique contient des commentaires qui insistent sur la non protection légale de certaines espèces retrouvées, comme retrouvé dans le document DA5 qui résume les inventaires biologiques réalisés pour CDPQ Infra. Ces positions devraient être reléguées à l'équipe d'évaluation environnementale proprement dite, en ce sens qu'elle pourrait décider d'en tenir compte. Également, l'utilisation du vocable espèce à statut « particulier » au lieu d'espèce à statut précaire ou en péril ne vise qu'à diminuer en l'importance selon nous. Notre souhait serait que les espèces dites préoccupantes fassent partie de l'analyse environnementale.

L'intégration des données des bases de connaissance

Les inventaires fauniques réalisés en 2016 n'ont ciblé que la nidification des oiseaux. Nous comprenons que cela représente en soi un travail important. Une année d'inventaire est cependant loin de brosser un portrait adéquat de la diversité aviaire. En fonction d'une foule de facteurs, certaines espèces connaissent des fluctuations de leur abondance d'année en année. Pour pallier au manque de temps, il aurait été souhaitable d'intégrer les mentions des bases de connaissance déjà mentionnées (eBird et ÉPOQ). Une requête comprenant les 10 dernières années nous apparaît idéale.

L'ajout de la migration et de l'hivernage

Certains sites ornithologiques ne sont activement fréquentés par la faune qu'en dehors de la période de nidification. C'est le cas des haltes migratoires et des aires d'hivernage. Encore une fois, à défaut d'un inventaire durant ces périodes, l'analyse des bases de connaissance et de la littérature permet d'évaluer la présence ou non d'un de ces sites limitrophes au projet. Cette facette des populations d'oiseaux s'avère particulièrement importante pour Montréal comme le décrit Pratte dans son Guide des sites d'observation des oiseaux du Québec⁵ :

Cette région joue un rôle important lors des migrations printanières et automnales. Sur la seule île de Montréal et sans en sortir, ce sont plus de 250 espèces aviaires qui peuvent être observés durant une seule année. Sa situation géographique la place dans le plus important couloir de migratoire et en fait une halte primordiale. Il est donc impératif de souligner l'importance des quelques espaces verts qui subsistent encore.

Une analyse qui tient compte de la biodiversité, et ce, tout au long de l'année

La ville de Montréal accueille depuis 1996 le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et toute analyse d'impact devrait maintenant tenir compte de cette composante.

Selon les principes de biodiversité, un projet ne devrait pas faire encourir un risque qu'il diminue le nombre d'espèces du territoire dans lequel il s'inscrit. En ce sens, il importe de définir des critères en fonction de la richesse des sites dont les plus importants sont les suivants :

- le site est un des rares sites à abriter localement/régionalement une espèce, et ce, en période de nidification, de migration ou d'hivernage
- le site abrite la plus grande population du territoire
- le site contient un habitat unique du territoire

⁵ Pratte, J.-P. (2007) Guide des sites d'observation des oiseaux du Québec. Broquet, 486 p.

On entend par un des rares sites, un site qui abrite une espèce n'ayant été observé plus de dix fois depuis la dernière décennie localement/régionalement.

Le critère de la plus grande population est retenu, car depuis les études menées par Dufault⁶ au Mont St-Hilaire, il apparaît que les sites satellites à une grande population peuvent connaître un succès de reproduction très mitigé. Seul le site principal permet d'assurer la perpétuité de la population. Perdre le principal site d'oiseaux nicheurs peut ainsi mener à grandement fragiliser la cohorte d'un territoire. Quant à l'habitat unique, c'est une façon de moins se fier aux données d'inventaires qui peuvent n'avoir pas une taille suffisante pour certains sites moins fréquentés.

Le temps imparti pour ce mémoire ne permet pas l'analyse souhaitée de façon rigoureuse. Elle a été réalisée ici selon l'expérience du territoire de certains membres et omet certainement des pans importants de la biodiversité de nos oiseaux.

Le tableau 1 montre les résultats en fonctions des sites d'observations les plus riches touchées par le projet. Il apparaît que le Technoparc abrite une partie non négligeable de la diversité des espèces qui nichent de l'île de Montréal. Dans cette liste, la nidification de la plupart des espèces d'oiseaux n'a pu être confirmée au sens des critères commun de l'*Atlas des oiseaux nicheurs du Québec*. En général, obtenir cette confirmation demande un grand effort d'observation dans une courte fenêtre de temps. Qui plus est, l'ornithologue doit prendre le temps d'ajouter un code de nidification approprié à ses données de terrain.

Le constat est similaire pour l'Anse-à-l'Orme, mais ce sont davantage les oiseaux de proie qui font sont unicité. La confirmation pour la Crécerelle d'Amérique et du Busard St-Martin provient d'une compilation de la richesse d'un site adjacent plus à l'est par R. Gregson, un membre de POQ⁷. Pour sa part, le statut de nidification pour l'Hirondelle rustique et de la Sturnelle des prés provient d'une évaluation écologique de l'Ouest du territoire de Pierrefonds-Roxboro⁸.

Même pour le quadrant Sud, où très peu d'heures d'observations ont été compilées depuis la dernière décennie, des éléments particuliers apparaissent. L'inventaire du promoteur fait état d'un groupe bien établi de Goglu des prés. Il s'agit d'un des trois seuls sites connus, d'un nombre d'individus similaire à celui de l'aéroport de St-Hubert.

Tableau 1. Éléments exceptionnels de la biodiversité des oiseaux nicheurs selon les sites

Site	Contexte local ou régional	Espèce quasi unique au contexte local ou régional	Plus grande population du contexte local ou régional
Pariseau	Île de Laval	Troglodyte de Caroline	

⁶ Dufault, D. (2007) *Enclaves forestières décidues en matrice agricole et activité reproductrice d'une espèce aviaire sensible aux conditions d'intérieur de forêt*. Mémoire de maîtrise présenté à l'UQAM, 110 p.

⁷ Gregson, R. (2015) *Avian Species reported in the "Kestrel Fields"*. 26 p.

⁸ Roy, M.-E., Gravel P. et J. Dupras (2016) *Évaluation écologique de l'Ouest du territoire de Pierrefonds-Roxboro - Rapport d'étape*. 51 p.

Site	Contexte local ou régional	Espèce quasi unique au contexte local ou régional	Plus grande population du contexte local ou régional
Technoparc	Île de Montréal	Sarcelle d'hiver * Harle couronnée* Butor d'Amérique Bihoreau gris* Pic à ventre roux Paruline des ruisseaux Paruline du Canada Sturnelle des prés	Héron vert* Petit Blongios* Râle de Virginie* Marouette de Caroline* Bécassine de Wilson Bécasse d'Amérique
Anse-à-l'Orme	Île de Montréal	Grand-duc* Busard St-Martin* Pic à ventre roux* Bruant des plaines Sturnelle des prés*	Strigidés sp. Crécerelle d'Amérique* Hirondelle rustique* Goglu des prés*
Quadrant Sud	Champlain/ Roussillon	Moqueur polyglotte Viréo à gorge jaune**	Goglu des prés*

* Nidification confirmée selon les critères de l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec

** Cette observation provient du boisé de Brossard qui est adjacent au site à l'étude. Elle a été ajoutée à la liste parce que l'habitat est similaire et que trop peu de feuillettes existent pour ce secteur peu fréquenté.

Lors de la migration des oiseaux, certains sites attirent des espèces rarement vu localement ou régionalement. Selon l'IOCAN⁹, les haltes migratoires constituent probablement les sites les plus critiques pour les populations d'oiseaux, car les individus non que quelques jours pour satisfaire d'énormes besoins énergétiques.

Le tableau 2 montre que certains des sites impactés par le projet offrent des habitats qui conviennent à des éléments exceptionnels de la biodiversité des oiseaux migrateurs. Pour ce qui est de l'île Pariseau, il s'agit d'une des plus grandes concentrations de canards et de goélands de Laval qui profite des eaux vives de la rivière des Prairies. En effet, ces eaux ne gèlent pas, et ce, même lorsque l'hiver est très froid. C'est donc un refuge d'autant plus important lorsque ce phénomène survient pour cette population atteignant le millier d'individus. Le Technoparc affiche encore la plus longue liste d'espèces rarissimes localement qui choisit ce site pour halte migratoire. Cette liste contient le Quiscale rouilleux, une espèce à statut précaire. Des trois seules observations du Hibou des marais de la dernière décennie à Montréal, une a été faite au Technoparc et l'autre à l'Anse-à-l'Orme. De même, une des cinq observations de la Grue du Canada durant sa migration a été faite à l'Anse-à-l'Orme.

En ce qui a trait au Quadrant Sud, le peu de données historiques empêche de véritablement se prononcer sur des éléments exceptionnels de la biodiversité.

⁹ IOCAN (2012) *État des populations d'oiseaux - au-delà de nos frontières*. Internet: <http://www.etatdesoiseauxcanada.org/beyondborders.jsp>

Tableau 2. Éléments exceptionnels de la biodiversité des oiseaux migrateurs selon les sites

Site	Contexte local ou régional	Espèce quasi unique au contexte local ou régional	Plus grande population du contexte local ou régional
Pariseau	Île de Laval	Tohi à flanc roux	Anatidés sp. Laridés sp.
Technoparc	Île de Montréal	Hibou des marais Maubèche des champs Sturnelle des prés Bruant vespéral	Quiscale rouilleux
Anse-à-l'Orme*	Île de Montréal	Hibou des marais Grue du Canada Bruant sauterelle	
Quadrant Sud	Champlain/ Roussillon	n/d	n/d

* Les observations décrites ici ont été faites à proximité du Parc-nature. Ce parc étant en grande partie non aménagé en sentier pédestre, les observateurs ont créé une multitude de stations d'observation aux environs qui forment le site ornithologique de l'Anse-à-l'Orme.

Le concept de non compression de la densité des oiseaux nicheurs

Il a été mentionné dans d'autres études d'impact ou certaines évaluations environnementales que, face à une perte d'habitat d'un projet, les oiseaux n'auront qu'à « aller s'installer ailleurs ». À première vue, cette pensée peut être compréhensible dans le sens que les oiseaux n'ont pas de problème de déplacement puisqu'ils volent et peuvent parcourir de grande distance. Cette vision ne tient toutefois pas compte des préceptes de l'écologie et de la dynamique des populations. Ce qui règle la densité d'une espèce c'est la compétition¹⁰. Il y a rivalité entre les espèces vivantes pour l'accès aux ressources limitées du milieu. Autrement dit, les oiseaux déplacés vers d'autres sites feront face à des concurrents et à terme la population ne s'agrandira pas, car la capacité d'accueil d'un milieu est limitée. Puisque tous les sites potentiels sont déjà colonisés, la perte d'habitat se traduit par une perte nette de la population d'une espèce tant à l'échelle locale que mondiale.

Section 3 – Commentaires sur les inventaires soutenant l'étude d'impact

Nous déplorons que l'inventaire des oiseaux ne comporte pas les aspects suivants :

- pas d'inventaire des nids d'oiseaux de proie
- pas d'inventaire dédié aux strigidés en période de vocalisation
- pas de stations d'écoute des engoulevants ailleurs que l'antenne Deux-Montagnes
- pas de comparaison de la richesse obtenue avec celle du récent Atlas des oiseaux nicheurs du Québec

Tel que démontré dans les deux premières sections de ce mémoire, l'évaluation de la richesse aviaire devrait également comporter celle de la période de migration et d'hivernage. Également, nous trouvons

¹⁰ Holt, R. D. (1977) *Predation, apparent competition, and the structure of prey communities*. Theoretical Population Biology 12 (2): 197–229

que les discussions des résultats focalisent presque essentiellement sur les espèces à statut précaire, ce qui réduit grandement les conclusions d'impact sur la faune aviaire. L'étendre à des espèces d'intérêt, choisi par exemple en fonction de la biodiversité locale, assure que le projet minimise la diminution de la richesse aviaire.

Bien qu'il ne concerne pas le domaine de l'ornithologie, nous déplorons la mauvaise qualité de la version électronique des documents déposés par le promoteur du projet. En effet, une version pleinement numérique des textes de même que des figures à meilleure résolution aiderait grandement le lecteur de ces documents.

Section 4 – Conclusion et recommandations

La conclusion et recommandation qui suivent ne s'attardent que sur les sites sélectionnés comme abritant la plus grande richesse aviaire et en interrelation avec le projet. D'autres sites ornithologiques pourraient demander des mesures spéciales, mais le temps imparti à cet exercice ne permet pas une analyse plus poussée. Par exemple, les structures de tous les ponts peuvent abriter des colonies d'hirondelle dont il faudra éviter la prise accessoire¹¹, ou mieux, conserver les anciennes structures comme accès pour le déplacement alternatif.

Île Pariseau :

Malgré sa petite taille et sa trame domiciliaire serré, ce site ornithologique recèle quelques espèces d'intérêt et un nombre impressionnant d'oiseaux en hivernage. Nous croyons néanmoins que tant les phases de construction que d'exploitation du REM ne demandent pas de mesures d'atténuation particulière puisque ces populations seront tolérantes aux dérangements. Toutefois, notons que des colonies d'Hirondelle à front blanc ont déserté ce site lors de la réfection récente des ponts de l'île. Puisqu'elle risque de revenir un jour, nous demandons que :

- un ornithologue procède à la vérification avant construction/réfection des ponts et valide que l'Hirondelle à front blanc ne se soit pas réinstallée sur ces structures pour sa nidification

Parc-Nature du Bois-de-Liesse :

L'autoroute 13 qui traverse ce parc constitue une coupure majeure et un important dérangement. Dans ce contexte, les petits milieux naturels qui l'entourent, notamment ceux bordant l'autoroute, participent à atténuer le bruit et offrir un corridor à sa faune. Tel que présenté dans le document DA40 déposé au BAPE, la perte prévue d'une aire boisée de près de 3 hectares pour l'implantation d'un stationnement incitatif apparaît comme un impact notable pour les oiseaux et les ornithologues fréquentant ce Parc-Nature. En conséquence, nous demandons :

- la protection d'une parcelle de valeur écologique équivalente, attenante à ce Parc-Nature ou un autre de la localité telle le futur Parc-Nature des Sources

Cette mesure de compensation s'inscrit pour assurer à long terme une forme de tampon et de corridor aux aires protégées existantes ou en devenir (voir Technoparc). Idéalement, choisir une parcelle non

¹¹ Au sens de la Loi de 1994 sur la convention concernant des oiseaux migrateurs du Gouvernement du Canada.

végétalisée et la renaturaliser serait préférable car ainsi l'île de Montréal ne subirait aucune perte nette de milieux naturels. En effet, l'objectif de conserver au moins 8% de son territoire en milieux naturels terrestres n'est atteint qu'à la hauteur de 3,5% aujourd'hui.

Technoparc :

Ce site d'observation subit régulièrement des pertes de milieux naturels pour son expansion en tant que parc industriel. Facile d'accès, de petits milieux humides attirent de plus en plus des photographes animaliers, mais certains de ces riches habitats sont actuellement en voie de remblaiement. Pour les ornithologues, le site comprend le Technoparc et le site adjacent de NAV CANADA qui abrite le marais des Sources. La partie sud de ce site a été annoncée comme le futur Parc-nature des Sources par l'arrondissement Saint-Laurent en 2012 mais ce statut reste à ce jour à réaliser. C'est probablement le site rassemblant la plus grande diversité d'oiseaux de proie tout au long de l'année, signe d'une remarquable richesse biologique. Au vue de la longue liste des espèces d'intérêt récoltée après l'analyse de la biodiversité, il appert que le Technoparc sert de dernier refuge montréalais pour près d'une dizaine d'espèces. Très récemment, le promoteur du REM a modifié le tracé pour en prolonger la partie souterraine et ainsi éviter des impacts majeurs à ce site de grande valeur écologique. Le premier scénario préconisait de traverser le marais des Sources. Ce changement a été plus que bienvenu par notre communauté.

Dans le scénario révisé, la descente souterraine s'effectue juste devant le plus grand étang marécageux du site. Un important dérangement est à craindre pour les oiseaux aquatiques de ce milieu humide. Elle entrainera par ailleurs la perte de l'aire boisée de 2,4 ha pour la création de la fosse d'accès au tunnel. Qui plus est, cette parcelle semble avoir abrité la nidification du Héron vert, évalué entre 3 et 5 couples cette année. Devant ces effets appréhendés, nous recommandons de :

- de déplacer le trajet du REM à l'est de Nortel, soit en terrain plus sec

Il demeure que les travaux devront éviter de perturber ou perdre les habitats de prédilection de ces espèces que représentent les milieux humides et les aires boisées. Si le déplacement du tracé n'est pas envisageable, il faudra mettre en œuvre plusieurs mesures. En ce sens, et en plus des mesures d'atténuations usuelles et spéciales déjà préconisées, nous demandons :

- La compensation du milieu naturel perdu, idéalement en tant que première brique à la l'officialisation du PN des Sources
- une étude géotechnique préalable du marais des Sources afin de valider son étanchéité face au creusement du tunnel du train
- un suivi du niveau des eaux des différents étangs avant, pendant et après les travaux de construction (une fluctuation du niveau sera normal, mais pas l'assèchement)
- l'évitement des travaux à grands bruits (dynamitage) durant la période de nidification
- que la machinerie ne traverse pas les habitats de prédilection, qui pour fin de simplification, concorde avec les terrains de l'Éco-Campus et NAV CANADA
- un suivi des populations d'oiseaux pendant et après les travaux de construction

Anse-à-l'Orme :

L'Ouest de l'île de Montréal abrite fort probablement la plus grande abondance et richesse d'oiseaux. Le site de l'Anse-à-l'Orme participe grandement à ce résultat. Tel que déjà mentionné, aux yeux des ornithologues, ce site déborde le périmètre de Parc-Nature l'Anse-à-l'Orme et englobe les milieux naturels adjacents. De forme linéaire, l'aire protégée au cœur de ce site sera davantage sensible à l'urbanisation qui est en croissance dans ce secteur.

Les premières esquisses du projet REM empiétaient grandement sur le site, notamment des milieux humides. La réduction de l'empreinte lors de l'optimisation du tracé d'août 2016 résumé dans le document DA63 a été plus que bienvenue par notre communauté.

À lire l'étude d'impact et les réponses aux questions sur ce secteur sensible, il semble qu'il n'y a toutefois pas de compensation de prévu pour l'aspect faunique. Tel que mentionné dans le document de Gregson (2015), le secteur de l'Ouest de l'île, en hébergeant la plus grande richesse de Montréal, a connu néanmoins une importante baisse de sa diversité aviaire depuis les dernières décennies. C'est pour contrer cette chute que nous demandons :

- la compensation d'habitat champêtre pour le Goglu des prés, avant travaux

Cette mesure particulière vise de ne perdre aucun couple nicheur pour ce site, qui pourrait la fragiliser au point de rupture. Même s'il s'agit de la plus grande concentration de cette espèce à statut précaire de l'île, elle est vulnérable à cause du vieillissement des champs abandonnés qui se transforme en friche, un habitat qui lui est moins favorable. Une deuxième cause est que certaines parcelles ont été *a contrario* remises en exploitation intensive et cette transformation a également entraîné la disparition des individus nicheurs; c'est le cas du Parc-agricole du Bois-de-la-Roche et du Parc-nature du Cap-Saint-Jacques plus au nord qui ont remis l'agriculture à l'avant-plan. Au vu de la liste des espèces d'intérêt tant nicheur que migrateur fréquentant encore le site de l'Anse-à-l'Orme, la majorité trouveront refuge dans l'habitat de compensation. La couleuvre brune trouvera aussi un endroit à maintenir sa population puisqu'elle fréquente l'habitat champêtre. Soulignons qu'il importe que la compensation ait lieu localement, car le but de l'opération est de ne pas diminuer la biodiversité de l'île de Montréal. Un terrain en jeune friche adjacent au Parc-Nature de l'Anse-à-l'Orme pourrait accomplir cette fonction, en autant qu'il soit correctement aménagé et entretenu. Des organismes de conservation tels que Conservation de la nature Canada ont l'expérience pour réussir ce genre de projet.

Quadrant Sud :

Notre mémoire fait état du manque de connaissances historiques de ce site. Cet aspect limite notre appréciation de tous les impacts possibles sur la diversité des oiseaux de ce secteur. Par contre, nombre de nos membres vétérans se souviennent avoir fréquenté le quadrant Ouest et Nord il y a quelques décennies pour entre autres y observer sans trop de difficulté le Hibou des marais. L'urbanisation a aujourd'hui fait disparaître l'habitat de cette espèce préoccupante. Non seulement, ce site d'observation n'existe plus, mais l'espèce ne fréquente [pour ainsi dire] plus localement le secteur. C'est une perte immense pour la biodiversité de la région métropolitaine qui ne compte plus que quelques sites visités que très occasionnellement. Dans le cas actuel, il s'agit de préserver la population de Goglu des prés de la région. Dans le but de ne pas assister à d'autres pertes de la diversité des oiseaux de cette région, nous demandons :

- la compensation d'habitat champêtre pour le Goglu des prés, avant travaux

Bien que le document DA63 déposé au BAPE concède une compensation pour le milieu agricole perdu, cette mesure entraînera un effet doublement délétère pour l'espèce, car il s'agit de choisir une parcelle non cultivée et de la mettre en culture. Or, c'est justement au sein de ces champs peu fauchés et rarement labourés que les couples s'assurent d'une nidification réussie. Nous croyons que cet objectif est réaliste à atteindre dans le sens que le plan de gestion des milieux naturels de Brossard¹² retient justement les oiseaux champêtres comme cibles du maintien de la biodiversité. Cette cohorte étant majoritairement en déclin, les habitats propices y étaient identifiés. Cette compensation devra s'assurer de la protection à long terme de l'habitat champêtre et de son entretien. Bien que de superficie égale à la perte encourue soit demandée, une foule de facteurs fera en sorte que les oiseaux déplacés adoptent l'endroit ou non. En ce sens, une firme spécialisée devra être mandaté, laquelle nous demandons de pouvoir commenter l'aménagement proposé.

En autant que les diverse recommandations de ce mémoire soient entérinées et accomplies par le promoteur, POQ considèrera le projet de train REM comme acceptable du point de vue de son impact vis-à-vis de la faune aviaire du grand Montréal. Si le projet se poursuit dans le respect des habitats naturels, le projet du REM nous semble préférable à l'expansion d'un degré similaire du réseau de transport routier.

Rédigé par Daniel Néron, membre

et

Révisé par Jane Cormack, vice-présidente et présidente du Comité de la conservation
Protection des oiseaux du Québec/Bird Protection Quebec
C.P. 358 Succ. Saint-Charles, Kirkland, QC H9H 0A4

¹² Ville de Brossard (2014) *Plan de gestion des milieux naturels de Brossard – phase 1*. 147 p. Internet : http://www.brossard.ca/Brossard/media/Documentation/Environnement/PDGMN-Brossard_VF_sept2014.pdf